AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C3025
FR0000052623-FS1267

27 décembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDASYS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 décembre 2017, la société de droit italien Dedalus Holding S.P.A[1]. a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 décembre 2017, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société MEDASYS et détenir 62 628 564 actions MEDASYS représentant autant de droits de vote, soit 76,96% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société MEDASYS[3].

[1] Détenue à 60% par la société de droit luxembourgeois Healthlux, contrôlée par Ardian, et à 40% par la société de droit italien Health Holding Company S.r.l., détenue par Monsieur Giorgio Moretti, lesquelles agissent de concert.
[2] Sur la base d'un capital composé de 81 377 650 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société MEDASYS en date du 21 décembre 2017 et prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 17-624 en date du 1er décembre 2017.